

## 1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

## 2. Définition des besoins

Le Ministère de la Défense nationale (MDN) a une exigence pour l'acquisition de 60 bouées de repérage d'auto-localisation d'iridium, (ISLDBM). Les articles suivants sont applicables à cette exigence :

- ISLDMB part #2050-20-010-3855

## 3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences dans section deux (2) de cette Préavis d'adjudication de contrat

## 4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (*aux accords commerciaux*) suivant(s) :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

## 5. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

N'est pas applicable

6. Entente(s) sur les revendications territoriales globales

N'est pas applicable

7. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

En raison des exigences rigoureuses en matière d'essais qui étaient auparavant effectuées par le MDN et la Garde côtière canadienne (GCC), l'échosondeur ISLDMB répond aux exigences d'essai des deux organismes. Ces tests ont permis de s'assurer que tout appareil Sonobuoy acheté par le MDN était conforme aux normes de largage et qu'il possédait des technologies de suivi et de communication des capacités pouvant s'intégrer aux interfaces de communication établies du MDN et de la GCC. En outre, MetOcean a un brevet sur l'ISLDMB Sonobuoy est le seul fournisseur connu de cet article avec les droits de propriété intellectuelle (PI) pour fabriquer cet article.

8. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est (sont) invoquée(s) pour cet achat paragraphe 6d) - « une seule personne est capable d'exécuter le marché.

9. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de (article de l'accord (ou des accords) commercial(aux) précisé(s)) :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) - les paragraphes 1 à 3 de l'article 513 1(b.v) - la compatibilité doit être assurée avec les produits existants et l'entretien des produits spécialisés, lorsque cet entretien doit être effectué par le fabricant ou son représentant;
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) - article(s) 1(b) - lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de droits exclusifs, tels que des droits de brevet ou de reproduction, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) - article(s) 1016 2(b) - lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence

pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;

10. Titre de propriété intellectuelle

N'est pas applicable

11. Période du contrat proposé ou date de livraison

Les biens doivent être livrés avant le 28 septembre 2018 ou avant.

12. Estimation des coûts du contrat proposé

La valeur estimée du contrat est de \$216,000 plus (TPS/TVH en sus).

13. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

MetOcean  
21 Thornhill Drive  
Dartmouth, Nova  
Scotia B3B 1R9  
Canada

14. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

15. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont *le 23 juillet 2018 à 1400hrs Heure avancée de l'Est (HAE)*

16. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Chantal Gosselin  
Ministère de la Défense nationale (MDN)

101 Colonel By Drive, Ottawa, Ontario K1A 0K2  
Téléphone : 819-939-4186  
Télécopieur : 819-939-4047  
Courriel : Chantal.gosselin@forces.gc.ca